

**Réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2015****20h****Convoqué le 15 juillet 2015**

Présents : Mme BARRAQUAND Angélique, MM CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, M. HAINZELIN Pierre, Mme LEBON Ludivine, M. MILESI Pascal, Mme MILLAR Armelle, M. MORIN Christian, Mme PERROT Tiffany, M RAMBAUD Guy, Mmes TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. Jean-Daniel LAFOREST (procuration à Damien FERLIN), Mme Danielle BOUVIER (procuration isabelle VIGNON),

Madame Isabelle VIGNON a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 22 juin 2015 : Le Maire décide de donner bail à **Monsieur Maurice VILLARD**, preneur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 du logement T 1 BIS, 3, rue des écoles, 26190 ST-JEAN-en-ROYANS, 2<sup>ème</sup> étage aile NORD

**1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2015 :**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**2- Signature convention de proximité Centre Social :**

Le Maire propose la poursuite pour l'année 2015 des actions entreprises depuis 2011 dans le cadre du projet d'animation de proximité et de développement local par convention avec le Centre Social « La Paz ». Le montant de la participation communale s'élèvera pour 2015 à 7 344€.

Les conseillers souhaitent des précisions sur certains points du tableau des actions en cours ou prévues (mercredis sur places, jardins familiaux, association quartier des Chaux, soirées pyjama...).

Le Maire propose le report de la délibération au conseil de septembre pour répondre aux différentes interrogations avec invitation éventuelle du Centre Social pour présentation de la convention.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour reporter cette délibération.**

**3- Tarifs NAP :**

La commune a eu l'obligation de mettre en place, suite à la réforme des rythmes scolaires, de nouvelles activités périscolaires. Le fonctionnement de ces activités a un impact sur le budget de la commune, et après une année de gratuité, le Maire propose de faire participer les familles et facturer ces temps sur la base du tarif périscolaire matin et soir déjà en place, à savoir :

<b>Tranches QF</b>	
De 0 à 359	0.30 €
De 360 à 564	0.50 €
De 565 à 677	0.70 €
De 678 à 750	0.85 €
De 751 à 900	1.05 €
De 901 à 1000	1.25 €
De 1000 à 1199	1.45 €
Plus de 1200	1.60 €
Extérieur	1.70€

Le Maire précise que la proposition de concentrer les NAP sur ½ journée pour les maternelles n'a pas été acceptée par l'Inspection d'Académie et que les temps de classe seront calés sur ceux de l'école élémentaire. Les NAP se dérouleront de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

Il rappelle que les propositions faites à l'Inspection d'Académie étaient le résultat d'une concertation et d'une discussion ouverte et validée par tous (enseignants, parents, animateurs...).

Le débat s'engage sur :

- l'impact du tarif sur la participation des enfants (ces activités pédagogique doivent rester accessibles à tous)
- le tarif appliqué au quotient familial : demande de tarif unique pour les enfants Saint-Jeannais (les familles dont les 2 parents travaillent ont un plus fort quotient familial mais ont aussi peu d'autres choix que d'inscrire leurs enfants aux NAP. Les coûts cumulés des NAP, périscolaire et restaurant scolaire représentent un gros effort financier).

Le Maire précise que ces activités ne sont pas obligatoires et que la participation financière au quotient familial reste dans la logique de ce qui est fait pour le périscolaire et permet de prendre en compte les familles les plus en difficultés.

**Par 10 voix pour, 5 contres (L. LEBON, D. FERLIN, I. VIGNON, F. GERBOUD, P. GUEUNDJIAN qui souhaitent un tarif unique) et 8 abstentions (M. VALLET, P. MILESI, T. PERROT, A. MILLAR, P. HAINZELIN, M.O. GUIRIMAND, E. TEZIER, M. ESCOFFIER). Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 les tarifs ci-dessus pour les NAP.**

#### **4- Admission en non-valeur budgets eau et assainissement :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour admettre en non-valeur les titres, côtes ou produits conformément à l'état fourni par le Receveur Municipal:**

Budget eau :

Années	Montant HT	TVA	Montant TTC
2010	215.40	11.85	227.25
2011	421.13	23.16	444.29
2012	844.69	46.47	891.16
2013	1 265.82	69.62	1 335.44
2014	443.39	26.70	470.79
<b>TOTAL</b>	<b>3 190.43</b>	<b>177.80</b>	<b>3 368.93</b>

Budget assainissement :

Années	Montant HT	TVA	Montant TTC
2010	207.88	11.43	219.31
2011	522.06	28.71	550.77
2012	1 737.26	121.64	1 860.29
2013	1 940.07	135.53	2 076.50
2014	462.00	32.34	494.34
<b>TOTAL</b>	<b>4 869.27</b>	<b>329.65</b>	<b>5 201.21</b>

#### **5- Modification indemnités élus :**

Le Maire propose de réduire de 8% l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint et de verser ces 8% à la conseillère municipale déléguée (Angélique BARRAQUAND) qui suppléera l'adjointe dans une partie de ses fonctions.

**Accord du conseil municipal par 21 voix pour, 1 contre (D. BOUVIER) et 1 abstention (M.O GUIRIMAND) le conseil municipal pour fixer au 1<sup>er</sup> août 2015 le montant des indemnités, en appliquant la majoration conformément à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (soit 15%), de la façon suivante :**

Maire : 20% de l'indice brut 1015

**1<sup>er</sup> adjoint : 21% de l'indice brut 1015**

2<sup>ème</sup> adjoint : 17% de l'indice brut 1015

3<sup>ème</sup> adjoint : 13% de l'indice brut 1015

Majoration de 15% soit 23%

**Majoration de 15% soit 24% (arrondi)**

Majoration de 15% soit 20% (arrondi)

Majoration de 15% soit 15% (arrondi)

4 <sup>ème</sup> adjoint : 9% de l'indice brut 1015	Majoration de 15% soit 10% (arrondi)
5 <sup>ème</sup> adjoint : 17% de l'indice brut 1015	Majoration de 15% soit 20% (arrondi)
6 <sup>ème</sup> adjoint : 17% de l'indice brut 1015	Majoration de 15% soit 20% (arrondi)

Conseiller municipal délégué : 10%, **8%** ou 3% de l'indice brut 1015 en fonction de l'importance des attributions et dans la limite de l'enveloppe globale.

**6- Projet parc « Big Swing » :**

Le Maire fait le point sur l'avancement du projet sur le site des étangs : la rédaction de la convention est en cours, le Département est d'accord pour vendre à la commune les terrains de leur ancien dépôt à sel.

La société « Big Swing » viendra présenter son projet aux élus à la rentrée.

**7- Questions diverses :**

Le Maire fait part du courrier de l'ADMR présentant l'évolution de son secteur d'intervention.

La séance est levée à 21h35